



**Proposition d'attribution de dotations de  
fonctionnement complémentaires pour 2016**

**Rapport n° CP/2016/198**

**Service gestionnaire :**

J3-Collèges

**Résumé :**

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires peuvent être attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

La Commission Permanente est appelée à se prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 20 octobre 2014, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire s'accompagne d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

**I – Chauffage urbain**

Les collèges Esplanade, Hans Arp et Louis Pasteur de Strasbourg sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles,  
Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,  
Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Département a décidé, le 4 juillet 1986, de considérer les dépenses P3 comme charges incombant au propriétaire, en l'occurrence le Département en qualité de propriétaire d'affectation.

Conformément à cette décision, je vous propose de couvrir les factures présentées par ces trois collèges par les dotations suivantes :

- STRASBOURG Esplanade : 4 701,51 € (année 2015)
- STRASBOURG Hans Arp : 4 717,00 € (2<sup>ème</sup> semestre 2015)
- STRASBOURG Louis Pasteur : 3 265,62 € (2<sup>ème</sup> semestre 2015)

**TOTAL 12 684,13 €**

**II – Dotation "euro/élève"**

Le collège Le Ried de Bischheim a conclu une convention avec l'association des amis et parents de l'enfance inadaptée (AAPEI) aux termes de laquelle il met des salles de classe à disposition de l'AAPEI.

Pour tenir compte des frais supplémentaires occasionnés par l'accueil de ces élèves, la Commission Permanente a décidé, lors de sa réunion du 21 mai 1991, que le Département apporterait un concours financier au collège sous la forme d'une dotation calculée sur la base de "l'euro/élève" en vigueur.

Pour la dotation de fonctionnement 2015, cette valeur s'élevait à 62 €.

Pour les 28 élèves recensés au titre de l'année scolaire 2014/2015, l'aide globale qu'il est proposé d'attribuer au collège Le Ried s'élève à 1 736 €.

### **III – Frais de transport**

La pratique de l'éducation physique et sportive au collège Foch de Strasbourg occasionne, pour cet établissement, des frais de transport élevés en raison du manque d'installations sportives à proximité.

Afin de permettre au collège Foch de faire face à cette dépense supplémentaire, je vous propose de lui allouer une dotation de fonctionnement complémentaire de 4 000 € pour l'année scolaire 2015/2016.

### **IV – Actions éducatives**

#### Atelier de réparation de vélos

Le collège Baldung Grien de Hoerdt s'est porté volontaire pour l'organisation, le 1<sup>er</sup> juin prochain, d'un atelier de réparation de vélos des collégiens, dans le cadre d'une action initiée par l'Unité Innovations Mobilité du Département qui propose l'intervention de l'association "Vélo Station" de Strasbourg.

Cette action a pour objectif de rendre les élèves plus autonomes dans l'entretien de leur vélo et vient compléter l'opération de contrôle annuel des vélos des collèges subventionnée par le Département (43 collèges subventionnés en 2015).

Afin de permettre au collège de Hoerdt de mener à bien cette opération, je vous propose de lui allouer une dotation exceptionnelle de 250 €.

#### Les Toiles du journalisme

Les Toiles du journalisme se déroulent durant la Semaine de la Presse et des Médias dans l'École (du 21 au 26 mars 2016) et permettent à des classes de collégiens et de lycéens de visionner des films ou des documentaires et de participer à des rencontres-débats et des ateliers avec des journalistes ou des caricaturistes de presse.

La 6<sup>ème</sup> édition de l'opération «Les Toiles du Journalisme» a eu lieu du 22 au 24 mars 2016 sur le thème «Liberté d'expression: Prenez la parole!». Cette action du Centre de liaison de l'enseignement et des Médias d'information (Clemi, Rectorat de Strasbourg) est menée en partenariat avec le Département du Bas-Rhin, le Club de la Presse Strasbourg/Europe et la Région. Le festival s'adresse essentiellement aux élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

Sept collèges se sont inscrits dans la démarche : Rouget de L'Isle à Schiltigheim, Val de Moder à La Walck, Galilée à Lingolsheim, Solignac à Strasbourg, Sundhouse ainsi que Sainte Anne à Strasbourg et la Doctrine Chrétienne à Strasbourg, pour un total de 292 élèves. Dans le cadre de cette action, le Département prend en charge les coûts de transport pour les collèges en dehors de l'Eurométropole.

Aussi, il est proposé d'allouer au collège Val de Moder une dotation exceptionnelle de 211 € pour lui permettre de couvrir les frais de transport des élèves qui se sont rendus à la manifestation du 22 mars 2016.

### **V – Réparation d'équipements de demi-pension**

Le collège d'Ingwiller a sollicité le concours financier du Département pour lui permettre de couvrir les frais de réparation de la chambre froide de la demi-pension.

Compte tenu du devis présenté, je vous propose de lui allouer une dotation complémentaire de 1 499,83 € pour cette intervention.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 526 022,00 €	787 669,60 €	20 380,96 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 20 380,96 €, soit :*

*- 12 684,13 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :*

*. STRASBOURG Esplanade : 4 701,51 € (année 2015)*

*. STRASBOURG Hans Arp : 4 717,00 € (2ème semestre 2015)*

*. STRASBOURG Louis Pasteur : 3 265,62 € (2ème semestre 2015)*

*- 1 736 € au collège Le Ried de Bischheim, au titre des frais supplémentaires occasionnés par l'accueil d'adolescents handicapés dans le cadre d'une convention conclue avec l'Association des amis et parents de l'enfance inadaptée (AAPEI), pour un effectif de 28 élèves pour l'année scolaire 2014/2015,*

*- 4 000 € au collège Foch de Strasbourg pour couvrir les frais de transport d'élèves vers les installations sportives durant l'année scolaire 2015/2016,*

*- 250 € au collège Baldung Grien de Hoerdt pour couvrir les frais liés à l'organisation d'un atelier de réparation de vélos des collégiens,*

*- 211 € au collège Val de Moder de La Walck pour couvrir les frais de transport d'élèves qui se sont rendus au Festival "Les Toiles du journalisme" le 22 mars 2016,*

- 1 499,83 € au collège d'Ingwiller pour couvrir les frais de réparation de la chambre froide de la demi-pension.

Ces dotations complémentaires seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY